

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Pour : 24

Séance ordinaire du 15 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 15 mars à 19 heures

Date de Convocation :

8 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à M. Louis DRIEY

Absents: MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES; Mme Julie DAMERY.

Secrétaire de séance: M. Georges BOUTINOT

Délibération n°14 : CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° DNC1, DNC2, DNC3, DNC4 ET DNC5 SISES CHEMIN DES CHASSEURS

Rapporteur : Mme Françoise GRANDMOUGIN

Le rapporteur expose :

Vu l'article L2241-1 Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°89 portant signature d'une convention projet urbain partenarial avec la société SAS FONCIERE BAMA en date du 21 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°13 portant désaffectation et de déclassement du domaine public en date du 15 mars 2023,

Vu la modification du parcellaire cadastral proposée par le géomètre-expert de la SARL Relief GE,

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement Terra Léone, il est nécessaire d'envisager la cession, au profit de la société SAS FONCIERE BAMA, de tènements jouxtant le chemin des Chasseurs.

Délibération n°14 : CESSIION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° DNC1, DNC2, DNC3, DNC4 ET DNC5 SISES CHEMIN DES CHASSEURS

Conformément à la modification du parcellaire cadastral, les parcelles concernées sont :

- section AB n°dnc1 d'une superficie de 193m²,
- section AB n°dnc2 d'une superficie de 44m²,
- section AB n°dnc3 d'une superficie de 41m²,
- section AB n°dnc4 d'une superficie de 33m²,
- section AB n°dnc5 d'une superficie de 77m².

Considérant que la Commune souhaite finaliser l'aménagement dudit lotissement par la cession des parcelles susmentionnées dans les conditions suivantes :

- prix fixé à 1 € le m²,
- prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Approuve la cession des parcelles section AB n° dnc1, dnc2, dnc3, dnc4 et dnc5, d'une contenance totale de 388 m², à la SAS FOCIERE BAMA au prix de 388 €,

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

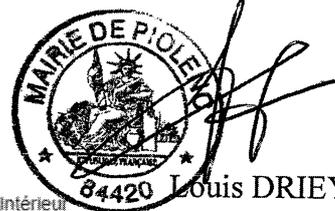
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,



Georges BOUTINOT

Le Maire,


Mairie de Pioleuc
84420 Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20230315-23-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

Affichage : 23/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY


Mairie de Pioleuc
84420